ABBAYE DE BELVAL
Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)
A forme de société par actions simplifiée (SAS)
A capital variable minimum de 150 000 euros
Siège social : 437 Rue Principale
Hameau de Belval, 62130 TROISVAUX
751 415 431 RCS ARRAS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre,
A 10 heures 30,

Les associés de la Société ABBAYE DE BELVAL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques BAILLON, en sa qualité de Président de la Société.

La société DECOURCELLE BARROIS LORIDAN ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire de la société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 38.223 actions sur les 39.580 actions ayant le droit de vote, représentant 5 collèges et 96,57% des droits de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission du Président de la Société,

- Nomination de Monsieur Alain DEGARDIN en qualité de Président de la Société,
- Nomination de cinq nouveaux administrateurs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jacques BAILLON de sa qualité de Président de la Société.

L'Assemblée Générale lui donne quitus pour sa gestion passée.

Ladite démission prend effet à compter du 11 septembre 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, l'Assemblée Générale exempte Monsieur Jacques BAILLON de réaliser les trois mois de préavis prévus par les statuts de la Société.

COLLEGE DE VOTE	CATEGORIE D'ASSOCIES	Voix CONTRE	Voix ABSTENTION	Voix POUR	POIDS TOTAL
Collège 1 FONDATEURS	Catégorie A FONDATEURS *100 parts sociales minimum*				45 %
Collège 2 PRODUCTEURS	Catégorie D PRESTATAIRES *10 parts sociales minimum*				20 %
	Catégorie E BENEVOLES *1 part sociale minimum*				
	Catégorie C SALARIES *1 part sociale minimum*				
Collège 3 PARTENAIRES	Catégorie G PARTENAIRES PRIVES *10 parts sociales minimum*				10 %
	Catégorie H PARTENAIRES PUBLICS *10 parts sociales minimum*				
Collège 4 INVESTISSEURS	Catégorie F INVESTISSEURS SOLIDAIRES *100 parts sociales minimum*				10 %
Collège 5 BENEFICIAIRES	Catégorie B BENEFICIAIRES *10 parts sociales minimum*				15 %

Mise aux voix, cette résolution est ...adoptée à l'unanimité...

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale désigne Monsieur Alain DEGARDIN en qualité de nouveau Président de la Société, pour une durée de trois ans renouvelables.

Ladite désignation prend effet au 11 septembre 2025.

Monsieur Alain DEGARDIN déclare accepter ce mandat et n'avoir aucun empêchement à son exercice.

COLLEGE DE VOTE	CATEGORIE D'ASSOCIES	Voix CONTRE	Voix ABSTENTION	Voix POUR	POIDS TOTAL
Collège 1 FONDATEURS	Catégorie A FONDATEURS *100 parts sociales minimum*				45 %
Collège 2 PRODUCTEURS	Catégorie D PRESTATAIRES *10 parts sociales minimum*				20 %
	Catégorie E BENEVOLES *1 part sociale minimum*				
	Catégorie C SALARIES *1 part sociale minimum*				
Collège 3 PARTENAIRES	Catégorie G PARTENAIRES PRIVES *10 parts sociales minimum*				10 %
	Catégorie H PARTENAIRES PUBLICS *10 parts sociales minimum*				
Collège 4 INVESTISSEURS	Catégorie F INVESTISSEURS SOLIDAIRES *100 parts sociales minimum*				10 %
Collège 5 BENEFICIAIRES	Catégorie B BENEFICIAIRES *10 parts sociales minimum*				15 %

Mise aux voix, cette résolution est ...adoptée à l'unanimité...

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de désigner en qualité de nouveaux administrateurs :

- Madame Malvina COIFFIER épouse DEVAUX ;
- Monsieur Alain DEGARDIN ;
- Monsieur Thierry DURANEL ;

- Monsieur Samuel SARRAZYN ;
- Monsieur Stéphane VAN DEN BULKE ;

Pour la durée prévue par les statuts de la Société, soit pour une durée de trois ans.

Ladite désignation prend effet au 11 septembre 2025.

Madame Malvina DEVAUX, Messieurs Alain DEGARDIN, Thierry DURANEL, Samuel SARRAZYN et Stéphane VAN DEN BULKE déclarent accepter ce mandat et n'avoir aucun empêchement à son exercice.

COLLEGE DE VOTE	CATEGORIE D'ASSOCIES	Voix CONTRE	Voix ABSTENTION	Voix POUR	POIDS TOTAL
Collège 1 FONDATEURS	Catégorie A FONDATEURS *100 parts sociales minimum*				45 %
Collège 2 PRODUCTEURS	Catégorie D PRESTATAIRES *10 parts sociales minimum*				20 %
	Catégorie E BENEVOLES *1 part sociale minimum*				
	Catégorie C SALARIES *1 part sociale minimum*				
Collège 3 PARTENAIRES	Catégorie G PARTENAIRES PRIVES *10 parts sociales minimum*				10 %
	Catégorie H PARTENAIRES PUBLICS *10 parts sociales minimum*				
Collège 4 INVESTISSEURS	Catégorie F INVESTISSEURS SOLIDAIRES *100 parts sociales minimum*				10 %
Collège 5 BENEFICIAIRES	Catégorie B BENEFICIAIRES *10 parts sociales minimum*				15 %

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales de publicité et d'enregistrement.

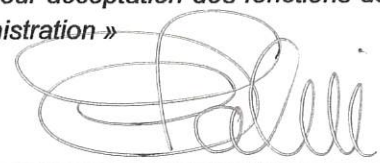
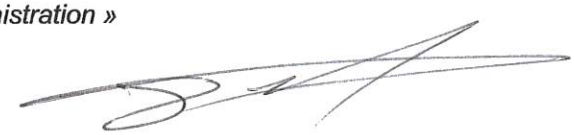
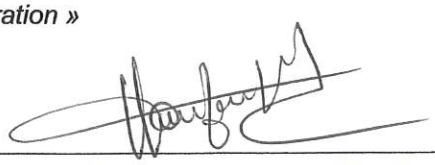
COLLEGE DE VOTE	CATEGORIE D'ASSOCIES	Voix CONTRE	Voix ABSTENTION	Voix POUR	POIDS TOTAL
Collège 1 FONDATEURS	Catégorie A FONDATEURS *100 parts sociales minimum*				45 %
Collège 2 PRODUCTEURS	Catégorie D PRESTATAIRES *10 parts sociales minimum*				20 %
	Catégorie E BENEVOLES *1 part sociale minimum*				
	Catégorie C SALARIES *1 part sociale minimum*				
Collège 3 PARTENAIRES	Catégorie G PARTENAIRES PRIVES *10 parts sociales minimum*				10 %
	Catégorie H PARTENAIRES PUBLICS *10 parts sociales minimum*				
Collège 4 INVESTISSEURS	Catégorie F INVESTISSEURS SOLIDAIRES *100 parts sociales minimum*				10 %
Collège 5 BENEFICIAIRES	Catégorie B BENEFICIAIRES *10 parts sociales minimum*				15 %

Mise aux voix, cette résolution est ...adoptée à l'unanimité.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et les membres élus.

Monsieur Jacques BAILLON	*« Bon pour démission des fonctions de Président »*
Monsieur Alain DEGARDIN	*« Bon pour acceptation des fonctions de Président et de membre du Conseil d'Administration »*

Madame Malvina DEVAUX	*« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil d'Administration »* 
Monsieur Thierry DURANEL	*« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil d'Administration »* 
Monsieur Samuel SARRAZYN	*« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil d'Administration »* 
Monsieur Stéphane VAN DEN BULKE	*« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil d'Administration »* 
Monsieur Charles DU HAYS	
Monsieur Louis DELATTRE	
L'Association ABBAYE DE BELVAL, Représentée par sa Présidente, Madame Françoise GREGIS	